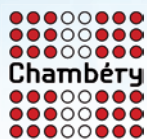


Cit'ergie

European Energy Award®



Ville de **Chambéry**
Vers une efficacité énergétique et
un réseau zéro carbone

Portrait

Type de collectivité : **Commune**

Population : **57 342 habitants**

Région : **Rhône-Alpes**

Obtention du label : **2013**

Niveau actuel du label : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : **2017**



Ce qu'apporte Cit'ergie®

En lançant la démarche de labellisation Cit'ergie®, la Ville de Chambéry a souhaité évaluer et consolider sa politique énergie-climat et se doter d'un outil opérationnel d'amélioration continue.

Les phases d'état des lieux et de consolidation du plan d'actions ont permis d'impulser une transversalité interne et d'engager une dynamique collective de travail qu'il s'agira d'entretenir et valoriser dans la phase de mise en œuvre.

L'évaluation Cit'ergie® a permis d'identifier les axes du PCET à consolider, notamment en ce qui concerne la dimension territoriale. Le travail conjoint avec Chambéry Métropole et la participation d'acteurs du territoire aux réunions de travail ont permis d'engager rapidement des actions en partenariat.

Ils ont dit...

« La démarche Cit'ergie® a permis de mettre en évidence les points forts et les faiblesses de la politique énergie-climat de la collectivité. La démarche qualité permet de rentrer dans un processus d'amélioration continue et de structurer une prise en charge collective et partagée de la démarche. »

HENRI DUPASSIEUX,
ADJOINT AU MAIRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label européen energy award® (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

En savoir

Ingénieur énergie :
Chantal Baudoin
04 79 60 20 58
c.baudoin@mairie-
chambery.fr

Site de la ville de
Chambéry :
www.chambery.fr

Site du label
Cit'ergie® :
www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® :
[www.european-
energy-award.org](http://www.european-
energy-award.org)

Conseillère Cit'ergie® :
Catherine Bossis



Cit'ergie[®] permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie[®] :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de Chambéry dans les six domaines du label

Développement territorial

Un référentiel « Construire, aménager et réhabiliter durable » intègre depuis 2012 les principes du développement durable au sein des projets neufs et dans l'existant, sous maîtrise d'ouvrage Ville. Il a été construit en concertation avec les services et est testé actuellement avec l'aide d'une AMO sur un projet de rénovation.

Patrimoine de la collectivité

Le suivi des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine est effectif depuis 1980 et un bilan énergétique est produit annuellement depuis 2005. Grâce au recrutement de deux agents missionnés et compétents, la consommation en énergie tous fluides confondus, a baissé de 12% et celle de chauffage de 19% sur la période 2006-2012. Par ailleurs, la ville de Chambéry couvre par l'utilisation des énergies renouvelables (ENR) 28% de ses besoins de chaleur et 5% de sa consommation d'électricité : 10 installations photovoltaïques (photo 1), dont la première centrale >100kWc installée en France en 2006.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Depuis 2005, la Ville a engagé son réseau de chaleur (la SCDC) dans la transition énergétique : elle vise 68% d'EnR en 2015 (26% en 2012). Le réseau de chaleur (25 000 équivalent logements) possède un mix énergétique diversifié (photo 2) : incinération des déchets, bois et gaz naturel (direct et co-génération). Une AMO accompagne la ville pour le contrôle et le suivi de la concession.

Depuis 2004, la Ville est championne de France de la ligue EnR pour le solaire thermique. C'est un résultat tangible du Plan solaire qui finance des installations thermiques et photovoltaïques (PV) des bailleurs et des particuliers : 3 670 m² de solaire thermique et 1 000 kWc de PV ont été installés en 2012.

Mobilité

Environ 30% des voiries communales sont aménagées en « zone apaisée » (20 ou 30 km/h). Une étude a été engagée pour étendre les zones de rencontre et les zones 30 avec pour objectif d'atteindre 70 à 80 % des voiries classées en zone à trafic limité. La Ville de Chambéry a mis en place des zones réglementées de stationnement, une tarification différenciée, et suit de façon très proche les taux d'occupation et le respect de la réglementation. En lien avec Chambéry Métropole, la ville développe les aménagements cyclables avec 37 km d'aménagements réalisés sur 57 km prévus. Elle a également réalisé les double sens cyclables sur près de 75 % des voiries en zone 30 à sens unique, et équipé environ 80 % des carrefours à feu avec les panneaux de « Cédez le passage ».

Organisation interne

La collectivité fait preuve d'initiative pour le financement des actions d'efficacité énergétique et de recours aux ENR, avec notamment la mise en place en 2013 d'un Contrat de Performance Énergétique sur les 39 équipements les plus énergivores. Ce contrat, signé pour 5 + 3 ans, inclus les postes P1, P2 et P3, et dispose d'une obligation de résultats avec intéressement. Chambéry fait partie des premières collectivités engagées dans la Société Publique Locale d'Efficacité énergétique, SPL de tiers financement, pour les travaux de maîtrise de l'énergie initiée par la Région Rhône-Alpes (à hauteur de 50k€ à son capital).

Communication et coopération

En 2003, la Ville a construit la Maison des Énergies (photo 3) dont la gestion a été confiée à l'ASDER (espace info énergie de la Savoie). C'est une vitrine des ENR et de l'éco-habitat, également centre de formation pour les professionnels et le grand public. La Ville soutient l'association en lui accordant un loyer modéré et une subvention annuelle de fonctionnement. Le bâtiment a été construit en 2004 selon la démarche HQE avec cibles énergie obligatoires (-20% de la RT de l'époque, équipements ENR).



© Gilles Garofolin

1 - Installation photovoltaïque sur le gymnase



© SCDC

2 - Mix énergétique diversifié pour le chauffage urbain



© Gilles Garofolin

3 - Ce qui ne se mesure pas, ne s'améliore pas ! Maison des énergies.